



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°123

19 décembre 2018

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

Nous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année à tous nos lecteurs

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **PLFSS 2019**

Après plusieurs rebondissements (projet de loi non adopté par le Sénat en nouvelle lecture le 29 novembre...), l'Assemblée nationale a finalement adopté en lecture définitive lundi 3 décembre le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2019 disponible en suivant [ce lien](#).

- **« Contribution du Conseil de l'âge à la concertation Grand Age et autonomie »**

Le 6 décembre, le Conseil de l'Âge a adopté [son avis](#) sur les contributions formulées par ses membres à la concertation grand âge et autonomie, engagée à l'initiative du Gouvernement le début octobre. Publié le 13 décembre, le document statue notamment sur les pistes à implémenter dans le cadre de la constitution d'un cinquième risque afin d'améliorer les conditions de vie des résidents et la solvabilisation de la dépendance à domicile et en établissement. En effet, il précise que l'amélioration des conditions de vie des résidents en EHPAD qui est étroitement liée à celles des conditions de travail, de formation, de mobilité et de rémunération de leurs personnels passe par une augmentation des moyens financiers des EHPAD. Le Conseil juge qu'un accroissement des moyens de fonctionnement de l'ordre de 4 milliards d'euros à l'horizon 2024 est une référence pertinente de l'effort minimal à consentir.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Institut de la longévité, des vieillesse et du vieillissement**

L'Institut de la longévité, des vieillesse et du vieillissement (ILVV) vise à promouvoir et à animer les recherches en sciences humaines et sociales sur le vieillissement, avec une vision plurielle. Le défi pour ce champ de recherche porte sur le développement d'une interdisciplinarité et d'un dialogue avec les acteurs institutionnels.

Prenant la suite du groupement de recherche Longévité et vieillissements, L'ILVV est un groupement d'intérêt scientifique (GIS) porté par 9 organismes : la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse), le CNRS

(Centre national de la recherche scientifique, la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), l'EPHE (École pratique des hautes études), l'Ined (Institut national des études démographiques), l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), l'université Paris Dauphine et l'université de Lorraine.

Les objectifs de l'ILVV sont doubles :

- Offrir une meilleure visibilité régionale, nationale et internationale des travaux conduits en France ;

- Favoriser l'interdisciplinarité, le dialogue avec les acteurs institutionnels et les interactions avec les sciences connexes.

Pour ce faire, l'ILVV s'est fixé quatre missions :

- Identifier les équipes de recherche autour de thématiques clés (conditions de vie, participation sociale, inclusion, politiques, innovation, intégration, mobilité, etc.) pour accroître l'interconnaissance, favoriser les collaborations interdisciplinaires et identifier les questions émergentes ;

- Faire connaître les recherches grâce à la lettre d'information « Recherche sur le vieillissement », un bulletin de veille ainsi qu'un site internet qui évoluera vers un portail dynamique ;

- Animer la recherche avec la communauté (manifestations scientifiques pluridisciplinaires, des actions destinées aux doctorant(e)s et post-doctorant(e)s et valoriser les sources de données disponibles ;

- Faire dialoguer les sphères de la recherche et des décideurs publics lors de séminaires visant à partager des questions de recherche et de politiques sociales.

Plus d'informations en consultant [le communiqué de presse](#) ainsi que [le site internet dédié](#).

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Qualité de vie en résidences autonomie**

La HAS a mis en ligne [une nouvelle recommandation portant sur les résidences autonomie](#). Cette dernière porte sur les enjeux de prévention et d'amélioration de la qualité de vie en résidences autonomie. Les enjeux liés à la prévention sont en effet un axe fort de la loi de modernisation du système de santé ainsi que de la loi ASV. Les logements-foyers ont ainsi pour la plupart « basculé » en résidences autonomie, mais ce changement d'intitulé implique aussi de profondes mutations quand aux accompagnements proposés au sein de ces établissements.

Le concept de résidences autonomie étant récent, ces recommandations visent à accompagner les directeurs de ces établissements pour la mise en œuvre effective de l'ensemble des mesures préventives, mais beaucoup plus largement à accompagner les directeurs et leurs équipes dans la mutation du logement-foyer vers la résidence autonomie.

Cette recommandation s'accompagne [d'une synthèse](#) pour en faciliter l'appropriation et [des résultats d'une enquête nationale portant sur la qualité de vie en résidences autonomie](#).

- **Campagne de vaccination contre la grippe**

La [campagne de vaccination contre la grippe saisonnière](#) a débuter début octobre. Elle concerne plus de 12 millions de personnes pour qui la grippe représente un risque de complications parfois graves (personnes de 65 ans et plus...).

La vaccination étant recommandée chez les professionnels des établissements médico-sociaux en contact avec des personnes à risque de grippe sévère, un courrier d'incitation à la vaccination antigrippale a été envoyé aux directeurs des EHPAD.

Il vise à les soutenir dans leur action de sensibilisation vis-à-vis des salariés et des professionnels de santé qui interviennent dans leur établissement ainsi qu'en direction de leurs résidents.

Enfin, tous les établissements de santé et les établissements médico-sociaux ont été destinataires d'une note du ministère de la Santé leur rappelant l'importance de la vaccination contre la grippe saisonnière de leurs personnels.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

• **Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)**

Créés par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) se déploient sur tout le territoire.

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la CNSA, le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) et la DREES ont mené conjointement une enquête nationale sur l'installation et le fonctionnement des CDCA en septembre 2018. 68 départements des 72 ayant répondu à l'enquête avaient installé un CDCA en septembre 2018 - 58 l'avaient fait en 2017 - ; les 4 autres départements ont prévu de l'installer d'ici janvier 2019.

D'une instance à l'autre, les organisations diffèrent. Par exemple, certains CDCA ont fait le choix d'une formation plénière qui détermine les grandes orientations et les thèmes sur lesquels travaille chaque formation spécialisée (personnes âgées ou personnes handicapées), alors que dans d'autres, les formations spécialisées choisissent elles-mêmes leur thème de travail. Les 68 instances installées en 2018 ont tenu en moyenne plus de 2 réunions en formation plénière, ont réuni au moins une fois leur formation personnes âgées et leur formation personnes handicapées. Elles ont également organisé plus de 6 groupes de travail spécialisés. En moyenne, un peu plus de la moitié des membres de l'instance ont participé à la dernière réunion plénière.

Les thématiques les plus fréquemment abordées par les CDCA concernaient :

- Le projet régional de santé (PRS) ;
- Le schéma de l'autonomie ;
- Le soutien aux proches aidants ;
- La prévention de la perte d'autonomie ;
- La vie à domicile.

Les formations personnes âgées et personnes handicapées se sont également intéressées à d'autres thématiques qui les concernaient directement, comme la vie en établissement, la démarche réponse accompagnée pour tous...

La quasi-totalité des CDCA (95.6 %) ont rendu au moins 1 avis au cours des 12 derniers mois, et 28% ont rendu entre 4 et 8 avis.

Lors de cette enquête, les départements ont proposé des axes d'amélioration au fonctionnement des CDCA :

- Simplifier le fonctionnement de l'instance ;
- Renforcer les moyens des CDCA, afin notamment de faciliter la participation des représentants des usagers ;
- Organiser une journée de rencontre, un temps d'échange entre les membres pour accroître la mobilisation collective ;
- Effectuer un travail préparatoire en amont concernant les avis rendus par les CDCA permettant ainsi une meilleure lecture et compréhension des rapports.

• **Régime de caducité applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux**

Dans [une instruction du 14 novembre 2018](#), la DGCS présente les principales évolutions normatives et simplifications administratives, intervenues ces deux dernières années, en matière de caducité des autorisations des ESSMS.

Afin de pouvoir fonctionner, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) doivent bénéficier d'une autorisation administrative délivrée en principe pour 15 ans

par l'autorité compétente (Directeur de l'ARS, Président du Conseil Départemental, Préfet de Région). Une fois cette décision d'autorisation notifiée, la structure dispose d'un délai limité pour commencer à fonctionner. Passé celui-ci, il est prévu la caducité de l'autorisation, c'est-à-dire qu'elle ne sera plus valide aux yeux de l'administration. Cette caducité vise ainsi à sanctionner l'inaccomplissement par un gestionnaire des formalités ou actions nécessaires et indispensables au fonctionnement d'un nouvel établissement alors qu'il a bénéficié d'une autorisation.

La caducité de l'autorisation « constitue un levier d'adaptation de l'offre sociale et médico-sociale », mentionne l'instruction. L'enjeu est de permettre aux autorités compétentes « de remettre en jeu les places autorisées qui n'ont pas été mises en service ou de redéployer ces places vers les territoires déficitaires pour répondre aux besoins prioritaires identifiés dans les schémas de planification ». Sur le plan budgétaire, il s'agit de leur permettre « de réaffecter les crédits sanctuarisés pour les projets d'ESSMS qui ne sont pas mis en œuvre plusieurs années après la délivrance de l'autorisation, au profit de projets pérennes de création, de transformation ou d'extension ».

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Modalités de conversion des heures acquises au titre du CPF**

Le [décret n° 2018-1153 du 14 décembre 2018](#) en lien avec la loi avenir professionnel du 5 septembre 2018 instaure la monétisation du compte personnel de formation (CPF), à partir du 1er janvier 2019.

Pour convertir les heures accumulées au titre du CPF et du droit individuel de formation (DIF), il fallait trouver une unité de mesure. Le gouvernement a opté pour 15 euros de l'heure. C'est la moyenne pondérée des coûts de formation constatée pour les salariés et les chômeurs, selon le ministère du travail.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Prix 2018 des EHPAD et résidences autonomie**

Pour garantir une meilleure information du grand public et plus grande transparence sur les tarifs pratiqués, les EHPAD et les résidences autonomie doivent transmettre leurs prix à la CNSA au plus tard le 30 juin de chaque année, via la plateforme web de saisie « Prix-ESMS ». Ils sont invités à les mettre à jour régulièrement, à chaque changement.

En 2018, 89 % des EHPAD et 68% des résidences autonomie ont actualisé leurs prix. Ils sont affichés dans l'annuaire du portail pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

Au total, 97% des EHPAD et 79 % des résidences autonomie ont transmis leurs prix au moins une fois depuis le début de l'obligation de transmission des prix (2016 pour les EHPAD et 2017 pour les résidences autonomie).

L'analyse des données saisies par les EHPAD et les résidences autonomie sera disponible au premier semestre 2019. À titre indicatif, pour 2017, le prix médian à payer pour un hébergement permanent en EHPAD en chambre seule en 2017 en France était de 1 953 euros.

- **Comment passer de bonnes fêtes avec un proche âgé ?**

En publiant [ce guide](#), Retraite Plus souhaite s'inscrire dans l'esprit de Noël et sensibiliser les familles au problème de la solitude des âgés en période de fêtes.

Le temps passé auprès d'une personne âgée esseulée, fragilisée par la maladie d'Alzheimer ou autres, est d'une valeur inestimable. Le lien social et affectif fonctionne comme un véritable stimulateur de neurones. Car la relation est un soin à part entière. Y compris pour les non-

initiés, il suffit de se rendre disponible quelques heures par semaine ou par mois, d'ouvrir son cœur et ses oreilles pour changer agréablement le quotidien d'une personne âgée résidant seule chez elle ou bien d'un pensionnaire en maison de retraite. «Les fêtes de fin d'année représentent un temps social très important pour la personne âgée qui, par sa présence, continue d'exister dans sa famille.» Pour que tout se passe bien, il faut seulement préparer un peu l'événement et surtout savoir s'adapter aux nouveaux handicaps de ceux qu'on aime. Ainsi, le guide présente quelques conseils pour mettre les aînés à l'honneur au moment des fêtes que ce soit à domicile ou en EHPAD.

AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **EPRD sur mesure : Formation du cabinet Cyril Dechegne Consulting**

Après avoir proposé de nombreuses formations sur Toulouse sur les thèmes de l'EPRD, ERRD et CPOM, notre cabinet a décidé, suite à de récentes expériences auprès de grandes collectivités, de proposer des formations sur mesures en intra. Sur une durée de 1 à 2 jours suivant le cas, nous pouvons intervenir auprès de vos équipes pour expliquer les pièges de l'EPRD (pourquoi a-t-il été rejeté, pourquoi les onglets de cohérence ne sont pas à 0...), comprendre les envois que vous réalisez et analyser l'envoi de votre EPRD et ERRD avec vos équipes afin de vous expliquer les signaux et les messages que vous envoyez. Si vous êtes intéressés envoyer un mail à cyril@cyrildechegne.fr qui établira avec vous un programme sur mesure.

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 04 68 52 22 22

- **France Alzheimer Hérault**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).
Informations au 04 67 06 56 10

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting
Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35
info@cyrildechegne.fr
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne
Rédacteurs : Cyril Dechegne
Céline Dumerç

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».